

# R Religion

## et droit

## international

sous la direction de  
ANNE-LAURE CHAUMETTE  
NICOLAS HAUPAIS

ACTES DU COLLOQUE A L'UNIVERSITE PARIS NANTERRE 13 OCTOBRE 2016



PERSPECTIVES ■ PERSPECTIVES ■ PERSPECTIVES



Editions A. PEDONE

## **SOMMAIRE**

Présentation des auteurs

Avant-propos

### **RAPPORT INTRODUCTIF**

« Dieu, religions et droit international »

## **I. LE DROIT INTERNATIONAL VU PAR LES RELIGIONS**

### **PREMIÈRE TABLE RONDE : MONOTHÉISME ET DROIT INTERNATIONAL**

Judaïsme et droit international

Christianisme et droit international

Islam et droit international

### **DEUXIÈME TABLE RONDE : ENTITÉS CONFESSIONNELLES INTERNATIONALES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

Le Saint-Siège et l'Organisation des Nations Unies

Organisation de la coopération islamique et Nations Unies

Le Saint-Siège et le Conseil de l'Europe

## **II. LA PLACE DU RELIGIEUX DANS LE DROIT INTERNATIONAL**

### **PREMIÈRE TABLE RONDE : SOURCES DU DROIT ET RELIGION**

Sources du droit et religion : le droit transnational religieux

Réserves aux traités en matière de droits de l'Homme et religions

### **DEUXIÈME TABLE RONDE : ACTEURS INTERNATIONAUX ET RELIGION**

Formation de l'Etat et religion

Les ONG Religieuses

Le "dark side" de la société civile religieuse

### **TROISIÈME TABLE RONDE : MAINTIEN DE LA PAIX ET RELIGION**

La résolution des conflits par la religion

La Cour islamique internationale de Justice

Sécurité collective et religion

## **CONCLUSIONS**

## PRÉSENTATION DES AUTEURS

**Marjorie BEULAY** est docteur en droit public. Après un double cursus bilingue droit-russe ainsi qu'un Master 2 Recherche en droit international économique à l'Université Paris Ouest Nanterre, elle est maître de conférences à l'Université Picardie Jules Vernes d'Amiens depuis 2017. Diplômée de la Fondation René Cassin (Strasbourg) elle exerce aussi à la Cour nationale du droit d'asile en tant qu'assesseur HCR depuis 2016. Ses domaines de recherches touchent à plusieurs domaines du droit international public comme la protection internationale des droits de l'Homme ou le droit des migrations.

**Pierre BODEAU-LIVINEC** est agrégé des Universités (2010) et professeur de droit public à l'Université Paris Nanterre. Il enseigne le droit international public, le droit des organisations internationales ainsi que le droit européen. Il co-préside la Section de droit public de l'UFR de Droit et Science Politique. De 2010 à 2016, il a exercé ses fonctions de Professeur à l'Université Paris 8 – Vincennes – Saint-Denis. Il est docteur en droit public de l'Université Paris Nanterre. Après avoir travaillé à la Direction des affaires juridiques du ministère français des affaires étrangères (2003-2006), il a exercé, de novembre 2006 à août 2010, les fonctions de juriste au sein de la Division de la codification du Bureau des affaires-juridiques des Nations Unies à New York. Auparavant, il avait également assisté, comme *Research Fellow* à l'Université de Cambridge (1998-2000) le Professeur James Crawford dans ses fonctions de Rapporteur spécial de la Commission du droit international des Nations Unies sur la responsabilité des Etats. Ses domaines de recherche principaux concernent la théorie des sujets du droit international, le droit des organisations internationales, la théorie de la gouvernance, le droit de la responsabilité internationale ainsi que le droit international administratif. Il est *Editor-in-Chief* de la revue *The Law and Practice of International Courts and Tribunals*.

**Julien CAZALA** est professeur de droit public à l'Université Paris XIII (Sorbonne Paris Cité). Il consacre une part substantielle de ses travaux au droit international économique et dirige avec le professeur Alexis Marie la chronique de jurisprudence française relative au droit international de l'*Annuaire français de droit international*. Il participe régulièrement à diverses chroniques de jurisprudence pour les *Cahiers de l'arbitrage* et la *Revue générale de droit international public*.

## LES AUTEURS

**Anne-Laure CHAUMETTE** est maître de conférences HDR à l'Université Paris Nanterre. Elle y enseigne le droit international public et co-dirige le DU Collège international du droit et le M2 Droit des relations internationales et de l'Union européenne. En 2003, elle a travaillé à la Cour pénale internationale auprès du Président Philippe Kirsch. De 2014 à 2017, elle a été juge assesseur, nommée par le UNHCR, à la Cour nationale du droit d'asile. En 2018, elle fut Directrice d'études et de recherches à l'Académie de droit international de La Haye. Spécialiste de droit international pénal, elle participe à la chronique des juridictions pénales internationales de l'*Annuaire français de droit international*.

**Marina EUDES** est Maître de conférences HDR à l'Université Paris Nanterre et membre du CEDIN (Centre de droit international). Elle travaille sur le droit des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le droit des réfugiés, le droit international pénal, le droit international humanitaire et le droit international de l'environnement. Elle a récemment publié avec F. Bellivier et I. Fouchard un manuel *Le droit des crimes internationaux* (Presses Universitaires de France, octobre 2018, 535 p.) et co-dirige avec S. Szurek et P. Ryfman un *Traité de droit et pratique de l'action humanitaire* (LGDJ, à paraître en 2019).

**Géraldine GIRAudeau** agrégée des facultés de droit et professeure à l'Université de Perpignan, en délégation à l'Université de la Nouvelle-Calédonie. Ses recherches portent principalement sur le droit international général et sur le droit comparé, en particulier sur les questions territoriales et sur le phénomène étatique. Elle est la codirectrice, avec Cécile Guérin-Bargues et Nicolas Haupais, d'un ouvrage intitulé *Le fait religieux dans la construction de l'Etat* paru en 2016 aux éditions Pedone.

**Nabil HAJJAMI** est maître de conférences à l'Université Paris Nanterre. Il est membre du Centre de droit international de Nanterre (CEDIN) et membre associé du Centre de droit international de l'Université Libre de Bruxelles. Ses publications portent principalement sur l'emploi de la force, le droit institutionnel des Nations unies et le contentieux international. Il est par ailleurs juge assesseur nommé par le Haut-commissariat aux réfugiés des Nations Unies (UNHCR) à la Cour nationale du droit d'asile.

**Nicolas HAUPAIS** est agrégé de droit public et professeur à l'Université d'Orléans, où il enseigne le droit international public. Il est directeur-adjoint du Centre Thucydide. Ses publications récentes portent principalement sur le droit de la paix et de la sécurité, ainsi que sur les questions de religion. Il a participé en 2010 au *Dictionnaire du droit des religions* et a co-dirigé l'ouvrage *Le fait religieux dans la construction de l'Etat* paru aux éditions Pedone en 2016.

**Slim LAGHMANI** est professeur à l'Université de Carthage. Il y enseigne le droit international, la philosophie du droit et le droit constitutionnel comparé. Il est l'auteur, notamment, des *Eléments d'histoire de la philosophie du droit*, (T. I, *La nature, la Révélation et le Droit*, Tunis 1993 ; T. II, *La modernité, l'Etat et le Droit*, Tunis 1999). Il est également l'auteur d'une *Histoire du droit des gens* publiée chez Pedone en 2004, d'un opuscule intitulé *Islam, le pensable et le possible* publié chez Le Fennec à Casablanca en 2005. Il a codirigé depuis 1994, avec Rafaâ Ben Achour, la collection *Rencontres internationales de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis*, huit volumes ont été publiés par les éditions Pedone.

**Pierre-François LAVAL** est professeur de droit public, agrégé des universités (2014), à l'Université d'Orléans, co-directeur de la chronique de jurisprudence internationale au sein de la *Revue générale de droit international public*, et auteur de travaux sur le droit international public, notamment sur la justice internationale, le droit international des réfugiés et le droit des immunités.

**Franck LATTY** est professeur agrégé de droit public à l'Université Paris Nanterre. Il est Directeur du CEDIN et Secrétaire général de la Branche française de l'ILA. Spécialiste de droit transnational et de droit du sport, il est membre de la Conférence des conciliateurs et de la Chambre arbitrale du sport du Comité national olympique et sportif français et Président du Comité d'éthique de la Fédération française de tennis. Il co-dirige la chronique « Arbitrage transnational et droit international général » de *l'Annuaire français de droit international*.

**Charles LEBEN** est professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas (Paris II). Ses travaux portent sur le droit international général avec une spécialisation en droit international économique (et spécifiquement le droit international des investissements). Il a en outre consacré des travaux à la culture juridique générale ainsi qu'au droit hébraïque (V. par ex. « Maïmonide et la codification du droit hébraïque », *Droits*, 1998, n°27, pp. 113-128 ; « Droit, éthique et religion dans le judaïsme », in Feuillet-Liger et Pörtier (dir.), *Droit, Ethique et Religion : de l'âge théologique à l'âge bioéthique*, Bruxelles, Bruylant, 2012, pp. 81-97 ; « La référence aux sources hébraïques dans la doctrine du droit de la nature et des gens au XVII<sup>ème</sup> siècle », *Droits*, 2012, n°56, pp. 179-227).

**Amirhoushang MOSTARSHEDI** est doctorant à l'Université Paris Nanterre et membre du CEDIN. Sa thèse porte sur *l'Etat tiers en droit international public*.

## LES AUTEURS

**Anne-Thida NORODOM** est professeur de droit public à l'Université Paris Descartes et responsable, dans cette université, du D.U. LLM *International Law*. Elle est également Secrétaire générale de la Société française pour le droit international. Ses enseignements concernent principalement le droit international public. Ses domaines de recherche portent sur l'ONU ainsi que sur le droit international public des activités numériques.

**Aurélie TARDIEU** est maître de conférences en droit public à l'Université de Caen-Normandie. Elle a obtenu un doctorat en droit à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne après la rédaction d'une thèse en droit international public. Elle enseigne essentiellement le droit international public et le droit constitutionnel. Elle est membre du conseil d'administration du Réseau francophone de droit international et a codirigé un ouvrage intitulé *La lutte contre le terrorisme* paru aux éditions Pedone en 2017.

**Jean-Marc THOUVENIN** est professeur agrégé à l'Université Paris Nanterre. Il est co-directeur du M2 Droit des relations internationales et de l'Union européenne et du DU Collège international du droit. Depuis 2017, il est Secrétaire général de l'Académie de droit international de La Haye. Avocat associé au sein du Cabinet Sygna Partners, il est régulièrement sollicité en tant que juriconsulte devant la Cour internationale de Justice. Parmi ces dernières publications, on citera le manuel de *Droit International de la Mer* aux éditions Pedone et l'ouvrage *Rethinking Sovereignty? Challenges and Modifications* aux éditions Nomos.

**Laurent TRIGEAUD** est maître de conférences en droit public à l'Université Paris Panthéon-Assas (Paris II). Sa thèse portait sur *La nullité de l'acte juridictionnel en droit international public*. Il intervient régulièrement dans les Chroniques de jurisprudence internationale et de jurisprudence française relative au droit international au sein de l'*Annuaire français de droit international* et de la *Revue générale de droit international public*.

## AVANT-PROPOS

Cet ouvrage réunit les actes du colloque organisé conjointement par le Centre de Recherche Juridique Pothier (CRJP) de l'Université d'Orléans et le Centre de droit international (CEDIN) de l'Université Paris Nanterre et qui s'est tenu dans les locaux de cette dernière, le 13 octobre 2016.

L'idée de ce colloque est née à la suite d'une première manifestation scientifique organisée les 17 et 18 juin 2014 à la Faculté de droit d'Orléans et consacrée au *Fait religieux dans la construction de l'Etat*. Ces journées ont donné lieu à la publication d'un ouvrage, paru en 2016 aux éditions Pedone. Les questions de droit international y avaient été abordées (notamment celle du séparatisme et celle des organisations confessionnelles internationales) mais il était évident que la richesse du sujet appelait un approfondissement. La réflexion s'est donc poursuivie et a conduit au colloque du 13 octobre 2016 dont nous publions aujourd'hui les conclusions et qui constitue la continuation de ce qui a été entrepris.

Avant de présenter la problématique générale du présent colloque, nous tenons à remercier très chaleureusement les personnes qui nous ont assistés dans sa préparation. Du côté de l'Université d'Orléans, nos remerciements vont aux directeurs du CRJ Pothier et au directeur du CEDIN, pour leur soutien, ainsi qu'à Madame Laurence Sallé et Monsieur Laurent Lasnier qui ont coordonné l'organisation de cette journée avec une grande efficacité. Nous tenons également à remercier M. Pierre Boussaroque, directeur-adjoint des Affaires Juridiques au Ministère des affaires étrangères, le Pr. Cécile Bargues, le Pr. Aram Mardirossian, Madame Anne-Hélène Trigeaud ainsi que le Pr. Alain Pellet pour leur participation.

Les questions religieuses sont souvent abordées, dans le cadre des études de droit international public, sous l'angle des droits de l'homme et de la protection de la liberté religieuse. Elles ont donné lieu à des études particulièrement approfondies et stimulantes. Au-delà, l'étude du droit international évacue largement la question de la religion. Comme le droit interne de la plupart des Etats, le droit international se serait sécularisé, affranchi de sa tutelle. Et il est évidemment devenu usuel de rendre compte du droit international, de le pratiquer, sans faire aucune référence théologique ou confessionnelle. Est-ce à dire que Dieu est absent de cette discipline ? Ou alors est-il caché ?

#### AVANT-PROPOS

Lorsque la notion de religion est évoquée, il convient de distinguer deux éléments bien différents. Tout d'abord, la religion est une dimension qui structure des représentations, celle de chaque individu dans son rapport au monde. Quelle que soit sa conviction, chacun prend position sur le religieux. Elle aura une influence sur les actions et les autres champs de l'activité intellectuelle. La religion a-t-elle encore, dans le champ du droit international, un rôle dans son élaboration, la formation des normes, la manière dont il est appréhendé ?

Par ailleurs, la religion est inséparable de la création d'organisations, de structures, de hiérarchies personnelles. Dans l'immense majorité des cas, elles n'intéressent guère le droit international. Mais cela ne signifie pas qu'il y soit totalement indifférent. Certaines institutions ont une vocation transnationale assumée, parfois d'ailleurs reconnue en droit international par le biais de l'octroi d'une personnalité juridique, par l'inclusion de certaines d'entre elles dans le fonctionnement d'organisations internationales. Le Saint-Siège est une illustration ancienne de ce type de structures ; l'Organisation de la Coopération islamique en est une autre. L'Ordre de Malte se définit comme « souverain ». Des organisations non-étatiques, fondées sur une allégeance religieuse, peuvent entreprendre des actions qui ont un effet perturbateur du fonctionnement des relations internationales. Quelles sont les forces agissantes du religieux dans le champ du droit international ? Comment fonctionnent-elles et quels sont leurs objectifs ?

La religion n'est donc peut-être pas seulement un objet protégé par le droit, elle serait également un facteur structurant du droit international (et des relations internationales). C'est cet « angle mort » que les présentes contributions se proposent d'explorer, en identifiant comment la religion peut profondément façonner, dans certains domaines, l'Etat et le droit international.

Anne-Laure CHAUMETTE et Nicolas HAUPAIS



## TABLE DES MATIÈRES

Sommaire .....	3
Présentation des auteurs .....	5
Avant-propos.....	9

### RAPPORT INTRODUCTIF

« Dieu, religions et droit international » <i>Nicolas HAUPAIS</i> .....	11
--	----

## I. LE DROIT INTERNATIONAL VU PAR LES RELIGIONS

### PREMIÈRE TABLE RONDE MONOTHÉISME ET DROIT INTERNATIONAL

Judaïsme et Droit international <i>Charles LEBEN</i> .....	37
Christianisme et droit international <i>Laurent TRIGEAUD</i> .....	51
Islam et droit international <i>Slim LAGHMANI</i> .....	67

### DEUXIÈME TABLE RONDE ENTITÉS CONFESSIONNELLES INTERNATIONALES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Le Saint-Siège et l'Organisation des Nations Unies <i>Anne-Thida NORODOM</i> .....	87
Organisation de la coopération islamique et Nations Unies <i>Pierre BODEAU-LIVINEC et Amirhoushang MOSTARSHEDI</i> .....	105
Le Saint-Siège et le Conseil de l'Europe <i>Géraldine GIRAUDEAU</i> .....	119

TABLE DES MATIÈRES

**II. LA PLACE DU RELIGIEUX DANS LE DROIT INTERNATIONAL**

**PREMIÈRE TABLE RONDE  
SOURCES DU DROIT ET RELIGION**

Sources du droit et religion : le droit transnational religieux <i>Franck LATTY</i> .....	143
Réserves aux traités en matière de droits de l'Homme et religions <i>Marjorie BEULAY</i> .....	159

**DEUXIÈME TABLE RONDE  
ACTEURS INTERNATIONAUX ET RELIGION**

Formation de l'Etat et religion <i>Anne-Laure CHAUMETTE</i> .....	175
Les ONG Religieuses <i>Marina EUDES</i> .....	189
Le “dark side” de la société civile religieuse <i>Julien CAZALA</i> .....	199

**TROISIÈME TABLE RONDE  
MAINTIEN DE LA PAIX ET RELIGION**

La résolution des conflits par la religion <i>Aurélie TARDIEU</i> .....	217
La Cour islamique internationale de Justice <i>Pierre-François LAVAL</i> .....	233
Sécurité collective et religion <i>Nabil HAJJAMI</i> .....	251

**CONCLUSIONS**

<i>Jean-Marc THOUVENIN</i> .....	275
----------------------------------	-----

## **SOMMAIRE**

Présentation des auteurs

Avant-propos

### **RAPPORT INTRODUCTIF**

« Dieu, religions et droit international »

## **I. LE DROIT INTERNATIONAL VU PAR LES RELIGIONS**

### **PREMIÈRE TABLE RONDE : MONOTHÉISME ET DROIT INTERNATIONAL**

Judaïsme et droit international

Christianisme et droit international

Islam et droit international

### **DEUXIÈME TABLE RONDE : ENTITÉS CONFESSIONNELLES INTERNATIONALES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

Le Saint-Siège et l'Organisation des Nations Unies

Organisation de la coopération islamique et Nations Unies

Le Saint-Siège et le Conseil de l'Europe

## **II. LA PLACE DU RELIGIEUX DANS LE DROIT INTERNATIONAL**

### **PREMIÈRE TABLE RONDE : SOURCES DU DROIT ET RELIGION**

Sources du droit et religion : le droit transnational religieux

Réserves aux traités en matière de droits de l'Homme et religions

### **DEUXIÈME TABLE RONDE : ACTEURS INTERNATIONAUX ET RELIGION**

Formation de l'Etat et religion

Les ONG Religieuses

Le "dark side" de la société civile religieuse

### **TROISIÈME TABLE RONDE : MAINTIEN DE LA PAIX ET RELIGION**

La résolution des conflits par la religion

La Cour islamique internationale de Justice

Sécurité collective et religion

## **CONCLUSIONS**

## PRÉSENTATION DES AUTEURS

**Marjorie BEULAY** est docteur en droit public. Après un double cursus bilingue droit-russe ainsi qu'un Master 2 Recherche en droit international économique à l'Université Paris Ouest Nanterre, elle est maître de conférences à l'Université Picardie Jules Vernes d'Amiens depuis 2017. Diplômée de la Fondation René Cassin (Strasbourg) elle exerce aussi à la Cour nationale du droit d'asile en tant qu'assesseur HCR depuis 2016. Ses domaines de recherches touchent à plusieurs domaines du droit international public comme la protection internationale des droits de l'Homme ou le droit des migrations.

**Pierre BODEAU-LIVINEC** est agrégé des Universités (2010) et professeur de droit public à l'Université Paris Nanterre. Il enseigne le droit international public, le droit des organisations internationales ainsi que le droit européen. Il co-préside la Section de droit public de l'UFR de Droit et Science Politique. De 2010 à 2016, il a exercé ses fonctions de Professeur à l'Université Paris 8 – Vincennes – Saint-Denis. Il est docteur en droit public de l'Université Paris Nanterre. Après avoir travaillé à la Direction des affaires juridiques du ministère français des affaires étrangères (2003-2006), il a exercé, de novembre 2006 à août 2010, les fonctions de juriste au sein de la Division de la codification du Bureau des affaires-juridiques des Nations Unies à New York. Auparavant, il avait également assisté, comme *Research Fellow* à l'Université de Cambridge (1998-2000) le Professeur James Crawford dans ses fonctions de Rapporteur spécial de la Commission du droit international des Nations Unies sur la responsabilité des Etats. Ses domaines de recherche principaux concernent la théorie des sujets du droit international, le droit des organisations internationales, la théorie de la gouvernance, le droit de la responsabilité internationale ainsi que le droit international administratif. Il est *Editor-in-Chief* de la revue *The Law and Practice of International Courts and Tribunals*.

**Julien CAZALA** est professeur de droit public à l'Université Paris XIII (Sorbonne Paris Cité). Il consacre une part substantielle de ses travaux au droit international économique et dirige avec le professeur Alexis Marie la chronique de jurisprudence française relative au droit international de l'*Annuaire français de droit international*. Il participe régulièrement à diverses chroniques de jurisprudence pour les *Cahiers de l'arbitrage* et la *Revue générale de droit international public*.

## LES AUTEURS

**Anne-Laure CHAUMETTE** est maître de conférences HDR à l'Université Paris Nanterre. Elle y enseigne le droit international public et co-dirige le DU Collège international du droit et le M2 Droit des relations internationales et de l'Union européenne. En 2003, elle a travaillé à la Cour pénale internationale auprès du Président Philippe Kirsch. De 2014 à 2017, elle a été juge assesseur, nommée par le UNHCR, à la Cour nationale du droit d'asile. En 2018, elle fut Directrice d'études et de recherches à l'Académie de droit international de La Haye. Spécialiste de droit international pénal, elle participe à la chronique des juridictions pénales internationales de l'*Annuaire français de droit international*.

**Marina EUDES** est Maître de conférences HDR à l'Université Paris Nanterre et membre du CEDIN (Centre de droit international). Elle travaille sur le droit des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le droit des réfugiés, le droit international pénal, le droit international humanitaire et le droit international de l'environnement. Elle a récemment publié avec F. Bellivier et I. Fouchard un manuel *Le droit des crimes internationaux* (Presses Universitaires de France, octobre 2018, 535 p.) et co-dirige avec S. Szurek et P. Ryfman un *Traité de droit et pratique de l'action humanitaire* (LGDJ, à paraître en 2019).

**Géraldine GIRAudeau** agrégée des facultés de droit et professeure à l'Université de Perpignan, en délégation à l'Université de la Nouvelle-Calédonie. Ses recherches portent principalement sur le droit international général et sur le droit comparé, en particulier sur les questions territoriales et sur le phénomène étatique. Elle est la codirectrice, avec Cécile Guérin-Bargues et Nicolas Haupais, d'un ouvrage intitulé *Le fait religieux dans la construction de l'Etat* paru en 2016 aux éditions Pedone.

**Nabil HAJJAMI** est maître de conférences à l'Université Paris Nanterre. Il est membre du Centre de droit international de Nanterre (CEDIN) et membre associé du Centre de droit international de l'Université Libre de Bruxelles. Ses publications portent principalement sur l'emploi de la force, le droit institutionnel des Nations unies et le contentieux international. Il est par ailleurs juge assesseur nommé par le Haut-commissariat aux réfugiés des Nations Unies (UNHCR) à la Cour nationale du droit d'asile.

**Nicolas HAUPAIS** est agrégé de droit public et professeur à l'Université d'Orléans, où il enseigne le droit international public. Il est directeur-adjoint du Centre Thucydide. Ses publications récentes portent principalement sur le droit de la paix et de la sécurité, ainsi que sur les questions de religion. Il a participé en 2010 au *Dictionnaire du droit des religions* et a co-dirigé l'ouvrage *Le fait religieux dans la construction de l'Etat* paru aux éditions Pedone en 2016.

**Slim LAGHMANI** est professeur à l'Université de Carthage. Il y enseigne le droit international, la philosophie du droit et le droit constitutionnel comparé. Il est l'auteur, notamment, des *Eléments d'histoire de la philosophie du droit*, (T. I, *La nature, la Révélation et le Droit*, Tunis 1993 ; T. II, *La modernité, l'Etat et le Droit*, Tunis 1999). Il est également l'auteur d'une *Histoire du droit des gens* publiée chez Pedone en 2004, d'un opuscule intitulé *Islam, le pensable et le possible* publié chez Le Fennec à Casablanca en 2005. Il a codirigé depuis 1994, avec Rafaâ Ben Achour, la collection *Rencontres internationales de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis*, huit volumes ont été publiés par les éditions Pedone.

**Pierre-François LAVAL** est professeur de droit public, agrégé des universités (2014), à l'Université d'Orléans, co-directeur de la chronique de jurisprudence internationale au sein de la *Revue générale de droit international public*, et auteur de travaux sur le droit international public, notamment sur la justice internationale, le droit international des réfugiés et le droit des immunités.

**Franck LATTY** est professeur agrégé de droit public à l'Université Paris Nanterre. Il est Directeur du CEDIN et Secrétaire général de la Branche française de l'ILA. Spécialiste de droit transnational et de droit du sport, il est membre de la Conférence des conciliateurs et de la Chambre arbitrale du sport du Comité national olympique et sportif français et Président du Comité d'éthique de la Fédération française de tennis. Il co-dirige la chronique « Arbitrage transnational et droit international général » de *l'Annuaire français de droit international*.

**Charles LEBEN** est professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas (Paris II). Ses travaux portent sur le droit international général avec une spécialisation en droit international économique (et spécifiquement le droit international des investissements). Il a en outre consacré des travaux à la culture juridique générale ainsi qu'au droit hébraïque (V. par ex. « Maïmonide et la codification du droit hébraïque », *Droits*, 1998, n°27, pp. 113-128 ; « Droit, éthique et religion dans le judaïsme », in Feuillet-Liger et Pörtier (dir.), *Droit, Ethique et Religion : de l'âge théologique à l'âge bioéthique*, Bruxelles, Bruylant, 2012, pp. 81-97 ; « La référence aux sources hébraïques dans la doctrine du droit de la nature et des gens au XVII<sup>ème</sup> siècle », *Droits*, 2012, n°56, pp. 179-227).

**Amirhoushang MOSTARSHEDI** est doctorant à l'Université Paris Nanterre et membre du CEDIN. Sa thèse porte sur *l'Etat tiers en droit international public*.

## LES AUTEURS

**Anne-Thida NORODOM** est professeur de droit public à l'Université Paris Descartes et responsable, dans cette université, du D.U. LLM *International Law*. Elle est également Secrétaire générale de la Société française pour le droit international. Ses enseignements concernent principalement le droit international public. Ses domaines de recherche portent sur l'ONU ainsi que sur le droit international public des activités numériques.

**Aurélie TARDIEU** est maître de conférences en droit public à l'Université de Caen-Normandie. Elle a obtenu un doctorat en droit à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne après la rédaction d'une thèse en droit international public. Elle enseigne essentiellement le droit international public et le droit constitutionnel. Elle est membre du conseil d'administration du Réseau francophone de droit international et a codirigé un ouvrage intitulé *La lutte contre le terrorisme* paru aux éditions Pedone en 2017.

**Jean-Marc THOUVENIN** est professeur agrégé à l'Université Paris Nanterre. Il est co-directeur du M2 Droit des relations internationales et de l'Union européenne et du DU Collège international du droit. Depuis 2017, il est Secrétaire général de l'Académie de droit international de La Haye. Avocat associé au sein du Cabinet Sygna Partners, il est régulièrement sollicité en tant que juriconsulte devant la Cour internationale de Justice. Parmi ces dernières publications, on citera le manuel de *Droit International de la Mer* aux éditions Pedone et l'ouvrage *Rethinking Sovereignty? Challenges and Modifications* aux éditions Nomos.

**Laurent TRIGEAUD** est maître de conférences en droit public à l'Université Paris Panthéon-Assas (Paris II). Sa thèse portait sur *La nullité de l'acte juridictionnel en droit international public*. Il intervient régulièrement dans les Chroniques de jurisprudence internationale et de jurisprudence française relative au droit international au sein de l'*Annuaire français de droit international* et de la *Revue générale de droit international public*.

## AVANT-PROPOS

Cet ouvrage réunit les actes du colloque organisé conjointement par le Centre de Recherche Juridique Pothier (CRJP) de l'Université d'Orléans et le Centre de droit international (CEDIN) de l'Université Paris Nanterre et qui s'est tenu dans les locaux de cette dernière, le 13 octobre 2016.

L'idée de ce colloque est née à la suite d'une première manifestation scientifique organisée les 17 et 18 juin 2014 à la Faculté de droit d'Orléans et consacrée au *Fait religieux dans la construction de l'Etat*. Ces journées ont donné lieu à la publication d'un ouvrage, paru en 2016 aux éditions Pedone. Les questions de droit international y avaient été abordées (notamment celle du séparatisme et celle des organisations confessionnelles internationales) mais il était évident que la richesse du sujet appelait un approfondissement. La réflexion s'est donc poursuivie et a conduit au colloque du 13 octobre 2016 dont nous publions aujourd'hui les conclusions et qui constitue la continuation de ce qui a été entrepris.

Avant de présenter la problématique générale du présent colloque, nous tenons à remercier très chaleureusement les personnes qui nous ont assistés dans sa préparation. Du côté de l'Université d'Orléans, nos remerciements vont aux directeurs du CRJ Pothier et au directeur du CEDIN, pour leur soutien, ainsi qu'à Madame Laurence Sallé et Monsieur Laurent Lasnier qui ont coordonné l'organisation de cette journée avec une grande efficacité. Nous tenons également à remercier M. Pierre Boussaroque, directeur-adjoint des Affaires Juridiques au Ministère des affaires étrangères, le Pr. Cécile Bargues, le Pr. Aram Mardirossian, Madame Anne-Hélène Trigeaud ainsi que le Pr. Alain Pellet pour leur participation.

Les questions religieuses sont souvent abordées, dans le cadre des études de droit international public, sous l'angle des droits de l'homme et de la protection de la liberté religieuse. Elles ont donné lieu à des études particulièrement approfondies et stimulantes. Au-delà, l'étude du droit international évacue largement la question de la religion. Comme le droit interne de la plupart des Etats, le droit international se serait sécularisé, affranchi de sa tutelle. Et il est évidemment devenu usuel de rendre compte du droit international, de le pratiquer, sans faire aucune référence théologique ou confessionnelle. Est-ce à dire que Dieu est absent de cette discipline ? Ou alors est-il caché ?



#### AVANT-PROPOS

Lorsque la notion de religion est évoquée, il convient de distinguer deux éléments bien différents. Tout d'abord, la religion est une dimension qui structure des représentations, celle de chaque individu dans son rapport au monde. Quelle que soit sa conviction, chacun prend position sur le religieux. Elle aura une influence sur les actions et les autres champs de l'activité intellectuelle. La religion a-t-elle encore, dans le champ du droit international, un rôle dans son élaboration, la formation des normes, la manière dont il est appréhendé ?

Par ailleurs, la religion est inséparable de la création d'organisations, de structures, de hiérarchies personnelles. Dans l'immense majorité des cas, elles n'intéressent guère le droit international. Mais cela ne signifie pas qu'il y soit totalement indifférent. Certaines institutions ont une vocation transnationale assumée, parfois d'ailleurs reconnue en droit international par le biais de l'octroi d'une personnalité juridique, par l'inclusion de certaines d'entre elles dans le fonctionnement d'organisations internationales. Le Saint-Siège est une illustration ancienne de ce type de structures ; l'Organisation de la Coopération islamique en est une autre. L'Ordre de Malte se définit comme « souverain ». Des organisations non-étatiques, fondées sur une allégeance religieuse, peuvent entreprendre des actions qui ont un effet perturbateur du fonctionnement des relations internationales. Quelles sont les forces agissantes du religieux dans le champ du droit international ? Comment fonctionnent-elles et quels sont leurs objectifs ?

La religion n'est donc peut-être pas seulement un objet protégé par le droit, elle serait également un facteur structurant du droit international (et des relations internationales). C'est cet « angle mort » que les présentes contributions se proposent d'explorer, en identifiant comment la religion peut profondément façonner, dans certains domaines, l'Etat et le droit international.

Anne-Laure CHAUMETTE et Nicolas HAUPAIS

## TABLE DES MATIÈRES

Sommaire .....	3
Présentation des auteurs .....	5
Avant-propos.....	9

### RAPPORT INTRODUCTIF

« Dieu, religions et droit international » <i>Nicolas HAUPAIS</i> .....	11
--	----

## I. LE DROIT INTERNATIONAL VU PAR LES RELIGIONS

### PREMIÈRE TABLE RONDE MONOTHÉISME ET DROIT INTERNATIONAL

Judaïsme et Droit international <i>Charles LEBEN</i> .....	37
Christianisme et droit international <i>Laurent TRIGEAUD</i> .....	51
Islam et droit international <i>Slim LAGHMANI</i> .....	67

### DEUXIÈME TABLE RONDE ENTITÉS CONFESSIONNELLES INTERNATIONALES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Le Saint-Siège et l'Organisation des Nations Unies <i>Anne-Thida NORODOM</i> .....	87
Organisation de la coopération islamique et Nations Unies <i>Pierre BODEAU-LIVINEC et Amirhoushang MOSTARSHEDI</i> .....	105
Le Saint-Siège et le Conseil de l'Europe <i>Géraldine GIRAUDEAU</i> .....	119

TABLE DES MATIÈRES

**II. LA PLACE DU RELIGIEUX DANS LE DROIT INTERNATIONAL**

**PREMIÈRE TABLE RONDE  
SOURCES DU DROIT ET RELIGION**

Sources du droit et religion : le droit transnational religieux <i>Franck LATTY</i> .....	143
Réserves aux traités en matière de droits de l'Homme et religions <i>Marjorie BEULAY</i> .....	159

**DEUXIÈME TABLE RONDE  
ACTEURS INTERNATIONAUX ET RELIGION**

Formation de l'Etat et religion <i>Anne-Laure CHAUMETTE</i> .....	175
Les ONG Religieuses <i>Marina EUDES</i> .....	189
Le “dark side” de la société civile religieuse <i>Julien CAZALA</i> .....	199

**TROISIÈME TABLE RONDE  
MAINTIEN DE LA PAIX ET RELIGION**

La résolution des conflits par la religion <i>Aurélie TARDIEU</i> .....	217
La Cour islamique internationale de Justice <i>Pierre-François LAVAL</i> .....	233
Sécurité collective et religion <i>Nabil HAJJAMI</i> .....	251

**CONCLUSIONS**

<i>Jean-Marc THOUVENIN</i> .....	275
----------------------------------	-----



une époque où la question religieuse occupe une place croissante au sein du débat public, cet ouvrage s'attache à déterminer l'influence du fait religieux dans le champ du droit international. Issu d'un colloque organisé sous l'égide du Centre de Recherche Juridique Pothier de l'Université d'Orléans et du Centre de droit international de Nanterre, il vient prolonger les réflexions menées en 2014 lors d'une précédente manifestation portant sur les rapports entre le politique et le religieux dans la construction et l'évolution de l'État. Il entend vérifier si et dans quelle mesure la religion a pu être et est encore un facteur structurant du droit international (et des relations internationales). La religion a-t-elle encore, dans le champ du droit international, un rôle dans son élaboration, la formation des normes, la manière dont il est appréhendé ? La religion exerce-t-elle une quelconque influence dans la formation de l'État ? dans le règlement pacifique des différends ou le maintien de la paix ? Dans quelle mesure, les entités confessionnelles internationales et les confréries religieuses sont-elles des acteurs influents des relations internationales ? Telles sont quelques-unes des questions auxquelles les contributions, ici réunies, s'essayent de répondre.

*Ont contribué à cet ouvrage Marjorie Beulay, Pierre Bodeau-Livinec, Julien Cazala, Anne-Laure Chaumette, Marina Eudes, Géraldine Giraudeau, Nabil Hajjami, Nicolas Haupais, Slim Laghmani, Pierre-François Laval, Franck Latty, Charles Leben, Amirhoushang Mostarshedi, Anne-Thida Norodom, Aurélie Tardieu, Jean-Marc Thouvenin, Laurent Trigeaud.*



ISBN 978-2-233-00917-3

36 €

A.-L. CHaumette, N. Haupais - RELIGION ET DROIT INTERNATIONAL

Commande soit aux Editions A. PEDONE - 13 Rue Soufflot - 75005 PARIS, soit par télécopie: + 33 (0)1.46.34.07.60 ou sur [editions-pedone@orange.fr](mailto:editions-pedone@orange.fr) - 36 € l'ouvrage - **Nous consulter pour un envoi par la poste.**

Le montant peut être envoyé par :

Chèque bancaire

Règlement sur facture

ISBN 978-2-233-00917-3

Carte Visa

N°...../...../...../.....

Cryptogramme.....

Date de validité.....

Signature :

Nom.....

Adresse.....

Ville.....Pays.....